



ANSD

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE
ET DE LA DEMOGRAPHIE

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU SENEGAL EN 2011

Version définitive

FEVRIER 2013

Directeur Général, Directeur de publication
Babakar FALL

Directeur Général Adjoint	Mamadou Falou MBENGUE
Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale	Mamadou Alhousseynou SARR
Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales	Cheikh Tidiane NDIAYE
Directeur du Management de l'Information Statistique	Mamadou NIANG
Directeur de l'Administration Générale et des Ressources Humaines	Dame DIA
Agent Comptable Particulier (ACP)	El Hadji Amadou DIOP YAGUE
Chef par intérim de la Cellule de Programmation, d'Harmonisation , de Coordination Statistique et de Coopération Internationale	Mam Siga NDIAYE

COMITE DE LECTURE ET DE CORRECTION

Hamidou BA, Mamadou BAH, Baba NDIAYE,
Mamadou DIENG, El Hadji Malick GUEYE

COMITE DE REDACTION

0. PRESENTATION DU PAYS	Hamidou BA
1. DEMOGRAPHIE	Mahmouh DIOUF
2. MIGRATION INTERNATIONALE	Madon AWISSI & Awa CISSOKO
3. EDUCATION	Samba NDIAYE & Adjibou Oppa BARRY
4. EMPLOI	Nalar K. Serge MANEL & Jean Rodrigue MALOU
5. SANTE	Abdou GUEYE & Atoumane FALL
6. JUSTICE	Jean Pierre Diamane BAHOM
7. ASSISTANCE SOCIALE	Ndèye Aïda FAYE
8. EAU ET ASSAINISSEMENT	Samba NDIAYE & Momath Cisse
9. AGRICULTURE	Fodé DIEME
10. ENVIRONNEMENT	Mamadou FAYE
11. ELEVAGE	Modou Ndour FAYE
12. PECHE MARITIME	Astou DAKONO
13. TRANSPORT	Idrissa DIAGNE
14. TOURISME	Adama SECK
15. BTP	Fahd NDIAYE
16. PRODUCTION INDUSTRIELLE	Maxime NAGNONHOU
17. INSTITUTIONS FINANCIERES	Mody DIOP
18. COMMERCE EXTERIEUR	Daouda BALLE
19. COMPTES ECONOMIQUES	Ngalgou KANE
20. PRIX A LA CONSOMMATION	Baba NDIAYE
21. FINANCES PUBLIQUES	Madiaw DIBO

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Rue de Diourbel X Rue de St-Louis - Point E - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn

Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

ISSN 0850-1491

PRESENTATION DU PAYS

Données physiques

Le Sénégal est situé à l'extrême ouest du continent africain, entre 12°5 et 16°5 de latitude Nord et 11°5 et 17°5 de longitude Ouest. Il couvre une superficie de 196 712 Km² et compte en 2011 une population estimée à 12.855.153 habitants, soit une densité de 65,3 habitants au Km². Il est limité au Nord par la Mauritanie, à l'Est par le Mali, au Sud par la Guinée et la Guinée Bissau et à l'Ouest par l'Océan Atlantique sur une façade de 700 km. Coincée entre sept (7) régions¹ du Sénégal, la République de Gambie qui occupe tout le cours inférieur du fleuve du même nom, constitue une enclave de plus de 300 km à l'intérieur du territoire sénégalais. Les îles du Cap-Vert sont situées à 560 km au large de la côte sénégalaise.

Données climatologiques

Le Sénégal appartient à l'Afrique subsaharienne. Le climat est de type soudano-sahélien caractérisé par l'alternance d'une saison sèche allant de novembre à mai et d'une saison des pluies allant de juin à octobre. La pluviométrie moyenne annuelle suit un gradient décroissant du Sud au Nord du pays. Elle passe de 1200 mm au Sud à 300 mm au Nord, avec des variations d'une année à l'autre. Trois principales zones de pluviométrie correspondant à trois zones climatiques sont ainsi déterminées : une zone forestière au Sud, une savane arborée au centre et une zone semi-désertique au Nord.

Données hydrographiques

Outre l'Océan Atlantique qui le limite à l'Ouest, les ressources en eaux de surface au Sénégal sont constituées par quatre fleuves et leurs affluents auxquels s'ajoutent quelques cours d'eau temporaires. Les bassins qui traversent le Sénégal forment deux systèmes importants : les cours inférieurs du fleuve Sénégal et le cours moyen du fleuve Gambie. Le Sine et le Saloum sont des bras de mer, alors que le fleuve Casamance est un petit cours d'eau côtier. D'autres rivières et des vallées complètent le régime hydrologique. La réalisation des Grands Barrages de Diama et de Manantali, en particulier, que le Sénégal partage avec le Mali et la Mauritanie à travers l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS), contribue à la maîtrise des ressources hydrauliques et partant, au développement de l'agriculture, de l'élevage, de la navigation, de l'approvisionnement en eau potable et en énergie pour les populations.

¹ Les 7 régions du Sénégal frontalières de la Gambie sont : Fatick, Kaolack, Kaffrine, Tambacounda, Kolda, Sédhiou et Ziguinchor.

Organisation administrative

Le Sénégal est une République laïque, démocratique et sociale qui assure l'égalité de tous les citoyens devant la loi, sans distinction d'origine, de race, de sexe, de religion et qui respecte toutes les croyances. La Constitution consacre le principe de la démocratie en rappelant que la souveraineté nationale appartient au peuple sénégalais qui l'exerce par ses représentants ou par la voie du référendum. La forme républicaine de l'État prend appui sur le caractère démocratique du système politique marqué par la séparation et l'indépendance des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire.

A la suite des révisions constitutionnelles intervenues en 2007 et 2008, il a été institué un Sénat introduisant un pouvoir législatif exercé par un Parlement bicaméral composé d'un Sénat et d'une Assemblée nationale. Dans cette même perspective, la loi n° 2008-32 du 7 Août 2008 a créé un Conseil économique et Social. Le Président de la République, Chef de l'Exécutif, est élu au suffrage universel direct. Il définit la politique de la Nation mise en œuvre par le Gouvernement à la tête duquel se trouve un Premier Ministre qu'il nomme.

En 2008, la loi 2008-14 du 18 mars 2008 a modifié la loi 72-02 du 1er février 1972 relative à l'organisation de l'Administration Territoriale et Locale et a porté le nombre de régions à 14 dont trois nouvelles : Kaffrine, Kédougou et Sédhiou. Les départements sont au nombre 45 subdivisés en Arrondissements, Communes, Communautés rurales et Villages. Le village ou le quartier correspond à la cellule administrative de base. Les grandes communes du Sénégal (Dakar, Rufisque, Pikine, Guédiawaye et Thiès) sont subdivisées en communes d'arrondissement.

Il y a deux modes de gestion du territoire qui se côtoient : un mode déconcentré dans lequel le pouvoir local est exercé par des agents de l'Etat et un mode décentralisé dans lequel le pouvoir local est exercé par des organes élus.

Dans le mode déconcentré, la région est placée sous l'autorité du Gouverneur, le département sous celle du Préfet et l'arrondissement sous celle du Sous-préfet.

Dans le mode décentralisé, la région en tant que collectivité locale est gérée par le conseil régional, la commune par le conseil communal et la communauté rurale par le conseil rural.

Chaque niveau est dirigé par une autorité à savoir :

- un gouverneur et un président de conseil régional pour chaque région ;
- un préfet pour chaque département ;
- un sous- préfet par arrondissement ;
- un maire par commune ;
- un président par communauté rurale ;
- et un chef de village ou de quartier au niveau le plus périphérique.

La capitale du Sénégal, Dakar, est en même temps la capitale de la région du même nom, presque de 550 km² située à l'extrême Ouest du pays.

Données économiques et sociales

Au plan économique, en 2011, le produit intérieur brut (PIB) s'élevait à 6.767 milliards FCFA, soit un PIB par tête de 526 390 FCFA. Pour la même année, le taux de croissance économique s'est établi à 2,1% après 4,3% en 2010, 2,4% en 2009, 3,7% en 2008 et 4,9% en 2007.

Globalement en 2011, la gestion budgétaire est caractérisée par un creusement du déficit budgétaire global qui s'est établi à 440,3 milliards FCFA (6,5% du PIB) contre 333,6 milliards FCFA (5,2% du PIB) en 2010. Cette détérioration est imputable à l'accroissement soutenu des dépenses totales et prêts nets (14,1%), sous l'effet de la forte hausse des dépenses courantes. Cependant, elle a été contenue par la progression du recouvrement des recettes budgétaires totales (9,1%), en liaison avec celle des impôts indirects.

Les principaux produits exportés par le Sénégal en 2011 sont les produits pétroliers, l'acide phosphorique, les produits halieutiques, l'or et le ciment.

La crise du secteur de l'arachide, principale culture de rente du pays, a réduit considérablement la contribution de l'agriculture dans le PIB. En 2011, la contreperformance de l'agriculture a entraîné une baisse de 24,4% de la valeur ajoutée en volume du secteur primaire et une chute de son poids dans l'économie (6,1% du PIB en valeur en 2011 après 8,5% en 2010). Ces résultats montrent l'importance de réduire le degré de vulnérabilité à la pluviométrie, à travers la promotion de l'agriculture irriguée. En outre, pour atteindre la souveraineté alimentaire, le Sénégal doit améliorer la productivité, renouveler le parc de matériel agricole et reconstituer le capital semencier.

La «stratégie de croissance accélérée» dans lequel le pays s'est engagé depuis 2005 et visant à hisser le Sénégal au rang de pays émergent, repose notamment sur la **modernisation de l'agriculture et le développement de l'industrie agroalimentaire. Le plan de Retour vers l'agriculture (REVA) en encourageant les jeunes et particulièrement les émigrés et les victimes de la migration clandestine à développer des projets agricoles et la Grande Offensive pour la Nourriture et l'Abondance (GOANA) entamée au cours de l'année 2008 pour répondre à la crise alimentaire témoignent de la volonté politique de l'État de faire de l'agriculture un levier important du développement économique et social.**

La pêche qui reste un secteur clé de l'économie familiale sénégalaise subit également les conséquences de la dégradation des ressources halieutiques (surexploitées) et de l'augmentation récente de la facture énergétique. Cependant, compte-tenu de sa situation géographique et de sa stabilité politique, le Sénégal fait partie des pays africains les plus industrialisés.

Le secteur tertiaire (télé services), l'industrie textile et l'habillement ainsi que les produits de la mer ont connu des développements importants. L'activité touristique s'est repliée en 2011. De «grands projets» destinés à combler le déficit d'infrastructures entravant le développement du pays ont été lancés.

Par ailleurs, les transferts financiers de la diaspora sénégalaise représentent aujourd'hui une rente très importante. En 2010, il est entré au Sénégal par le circuit **des voies formelles (banques, sociétés de transfert d'argent, poste), 594,9 milliards de francs CFA** provenant de la diaspora sénégalaise. On estime que les fonds **envoyés par les Sénégalais vivant à l'étranger sont supérieurs aux ressources financières provenant de l'aide internationale. Pour l'année 2011, les migrants sénégalais établis à l'étranger** auraient envoyé, au pays, la somme de 643 milliards de francs Cfa (Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'extérieur) Outre ces envois de fonds qui en font de véritables acteurs économiques, ces **Sénégalais s'illustrent aussi dans la construction de multiples infrastructures d'intérêt général dans leurs terroirs d'origine.** Toutefois, ces efforts sont menacés par la crise financière internationale qui secoue les pays hôtes.

Le Sénégal met en œuvre à travers sa stratégie globale de réduction de la pauvreté (DSRP-I, défini sur la période 2003-2005, DSRP-II défini pour la période 2006-2010 et DPES défini pour la période 2011-2015), des politiques et programmes intégrés de développement. Le DPES est le cadre unique de référence en matière d'intervention pour tous les acteurs du développement. Cette stratégie appelle à une mise en œuvre optimale des politiques de gouvernance engagées aux niveaux central et local pour atteindre les OMD et poser les jalons de l'émergence en 2015. La Stratégie 2011-2015 est articulée autour de trois axes liés et solidaires :

- **Création d'opportunités économiques et de richesses pour la promotion d'emplois productifs et une transformation structurelle de l'économie ;**
- **Accélération de l'accès aux services sociaux de base, protection sociale et développement durable ;**
- Renforcement des principes fondamentaux de la bonne gouvernance et promotion des droits humains.

La structure du budget de fonctionnement de l'Etat montre la place accordée au secteur de l'éducation auquel des ressources importantes ont été allouées (40% environ).

La priorité aux soins de santé primaires donnée au plan national s'est traduite par une distribution correcte des structures de santé. La couverture en postes de santé (à peu près 1 poste pour 11 000 habitants), proche **de l'objectif national, a été renforcée** par des mesures complémentaires conformes aux recommandations de **l'Initiative de Bamako (réduction des coûts, amélioration de la gestion, participation des populations, rationalisation de la prescription).**

Ces mesures ont permis l'accès gratuit ou allégé à des prestations de santé, exécutées dans le cadre de divers programmes et de plans d'actions.

Le Gouvernement accorde une priorité absolue à la lutte contre le paludisme et le VIH/sida, **compte tenu de l'impact de ces fléaux** sur le développement humain.

Quelques chiffres et indicateurs clés :

- Population estimée (projection 2011) : 12 855 153
- Superficie (km²) : 196.712
- **Densité (Nbre d'habts/km²) en 2011 : 65,3**
- Population totale des femmes (projection 2011) : 6 504 486
- Population totale des hommes (projection 2011) : 6 350 667
- PIB (2011) : 6 767 milliards CFA
- PIB par tête (2011) : 526 390 CFA
- Taux de croissance (2011) : 2,1%
- Indice de Développement Humain (IDH)(2011) (Rapport PNUD) : 0,459
- Taux d'inflation (2011) : +3.4%
- **Taux d'analphabétisme en % (ESPS, 2005-2006) : 58,2**
- **Taux d'analphabétisme des hommes en % (ESPS, 2005-2006) : 47,9**
- **Taux d'analphabétisme des femmes en % (ESPS, 2005-2006) : 67,1**